

**BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT**

RAPPORT ANNUEL 1960

**BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT**

Les comptes et le bilan de la Banque Européenne d'Investissement sont établis dans l'unité de compte définie à l'article 4 paragraphe 1 de ses Statuts. Sa valeur est de 0,88867088 gramme d'or fin.

Dans le présent rapport, les conversions en unités de compte sont effectuées aux parités suivantes :

$$1 \text{ unité de compte} = \left\{ \begin{array}{l} 50 \text{ francs belges} \\ 4,20 \text{ Deutsche Mark (1)} \\ 4,93706 \text{ nouveaux francs français} \\ 625 \text{ liras italiennes} \\ 50 \text{ francs luxembourgeois} \\ 3,80 \text{ florins hollandais (1)} \\ 1 \text{ dollar des États-Unis} \end{array} \right.$$

(1) A partir du 5 mars 1961 la parité du Deutsche Mark a été portée à : 1 unité de compte = 4 Deutsche Mark; à partir du 6 mars 1961 celle du florin hollandais a été portée à : 1 unité de compte = 3,62 florins hollandais.

**BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT**

RAPPORT ANNUEL 1960

CONSEIL DES GOUVERNEURS

- Belgique :* JEAN VAN HOUTTE, Ministre des Finances;
Bruxelles.
- Allemagne :* FRANZ ETZEL, Ministre des Finances; Bonn.
- France :* ANTOINE PINAY, Ministre des Finances et des
Affaires Économiques; Président jusqu'au 12 jan-
vier 1960; Paris.
- WILFRID BAUMGARTNER, Ministre des Finances
et des Affaires Économiques à partir du 13 jan-
vier 1960; Président du 13 janvier 1960 au 25 avril 1960;
Paris.
- Italie :* FERNANDO TAMBRONI, Ministre du Budget, Ministre
du Trésor a.i. jusqu'au 24 mars 1960; Rome.
- PAOLO EMILIO TAVIANI, Ministre du Trésor à partir
du 25 mars 1960; Président à partir du 26 avril 1960;
Rome.
- Luxembourg :* PIERRE WERNER, Ministre d'État, Président du
Gouvernement, Ministre des Finances; Luxembourg.
- Pays-Bas :* JELLE ZIJLSTRA, Ministre des Finances; La Haye.
-

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : PARIDE FORMENTINI

Administrateurs :

FRANCO BOBBA, Directeur général à la Commission de la Communauté Économique Européenne; Bruxelles.

SJOERD BOOMSTRA, Directeur au Ministère des Finances; La Haye.

JEAN-PAUL DELCOURT, Chef du Service du Financement du Commissariat Général du Plan; Paris.

RAYMOND DENUCÉ, Conseiller financier du Crédit Communal de Belgique; Bruxelles.

Suppléants :

LOUIS DUQUESNE DE LA VINELLE, Directeur à la Commission de la Communauté Économique Européenne; Bruxelles; Administrateur-suppléant jusqu'au 24 novembre 1960,

remplacé par :

PIERRE MILLET, Directeur à la Commission de la Communauté Économique Européenne; Bruxelles.

OTTO WILLEM VOS, Directeur au Ministère des Finances; La Haye.

ROGER BOYER, Administrateur de la Banque Française du Commerce Extérieur, Membre du Conseil National du Crédit; Paris.

PIERRE GUILL, Conseiller de Gouvernement; Luxembourg.

ROBERTO DUCCI, Ministre plénipotentiaire, Ambassadeur d'Italie à Helsinki.

RENÉ LARRE, Administrateur à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement; Washington D. C.

HERBERT MARTINI, Membre du Comité de Direction de la Kreditanstalt für Wiederaufbau; Francfort s/Main.

ALFRED MÜLLER-ARMACK, Secrétaire d'État au Ministère Fédéral des Affaires Économiques; Bonn-Duisdorf.

PASQUALE SARACENO, Directeur central de l'Istituto per la Ricostruzione Industriale; Rome.

PIERRE-PAUL SCHWEITZER, Sous-Gouverneur de la Banque de France; Paris.

STEFANO SIGLIENTI, Président de l'Istituto Mobiliare Italiano, Président de l'Associazione Bancaria Italiana; Rome.

JOACHIM VON SPINDLER, Ministerialdirektor au Ministère Fédéral des Finances; Bonn.

MARIO PENNACHIO, Conseiller de la Banca d'Italia; Conseiller Financier des Ambassades d'Italie auprès des Pays du Benelux; Bruxelles.

FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ, Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, Paris.

WALTER DUDEK, Senator der Finanzen a.D.; Hambourg-Harbourg.

ERNST VOM HOFE, Ministerialdirigent au Ministère Fédéral des Affaires Économiques; Bonn-Duisdorf.

ALBERTO CAPANNA, Vice-Directeur général de la Finsider; Rome.

MAURICE PÉROUSE, Directeur du Trésor au Ministère des Finances et des Affaires Économiques; Paris.

GIUSEPPE DI NARDI, Président de la S.p.A. Navalmeccanica; Naples.

HANS SKRIBANOWITZ, Directeur général à la Haute Autorité de la C.E.C.A.; Luxembourg.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Président

KARL BERNARD Ancien Président du Conseil Central de la
Bank deutscher Länder; Francfort s/Main.

Membres

ADRIAAN M. DE JONG Ancien Directeur-Secrétaire et Vice-Président
de la Nederlandsche Bank; Amsterdam.

RENÉ BRESSON Président de Chambre Honoraire à la Cour
des Comptes, Ancien Président de la Com-
mission de Vérification des Comptes des
Entreprises Publiques; Paris.

RAPPORT ANNUEL 1960

I

L'année 1960 a été principalement marquée, dans la réalisation du marché commun, par la décision prise le 12 mai d'accélérer l'entrée en vigueur des diverses mesures prévues par le Traité de Rome. Cette décision concerne la diminution des droits de douane, l'élargissement ou la suppression des contingents d'importation existant entre les six pays et le premier rapprochement des tarifs douaniers extérieurs. Le même jour a été déclarée l'intention de poursuivre le plus rapidement possible l'œuvre d'intégration des économies.

L'activité de la Commission de la Communauté Économique Européenne a présenté un intérêt immédiat pour l'action de la Banque dans le domaine du développement régional, où les premières lignes d'une politique commune ont été esquissées à partir de l'analyse des caractéristiques des régions. D'autre part, une liste d'ouvrages d'infrastructure de transport, jugés d'intérêt européen, a été recommandée aux gouvernements. En ce qui concerne la reconversion de régions ou de secteurs en déclin, une conférence organisée par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a recherché quels pouvaient être les moyens d'action communs les plus efficaces. Enfin, en matière de crédits à l'exportation et d'aide aux pays en voie de développement, un groupe d'étude a été créé, auquel la Banque a été invitée à se joindre.

En matière financière, le Conseil de la C.E.E. a établi la première directive relative à la libération des mouvements des capitaux qui, tout en engageant les pays à prendre de nouvelles mesures, confirme celles qui existaient déjà. La convertibilité des monnaies, restaurée à la fin de l'année 1958, s'est trouvée consolidée dans l'adhésion des six pays, le 15 février 1961, au régime défini par l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International.

L'action des gouvernements et des communautés a bénéficié d'un mouvement favorable d'opinion et de circonstances : les initiatives des industries à l'échelle des six pays, l'intérêt toujours vif des groupes nationaux professionnels et syndicaux à l'égard de la Communauté, l'attention que les autres pays portent à la réalisation du marché commun et dont les investissements qu'ils y font sont une marque. Cette action a, en outre, trouvé un support important dans l'expansion économique.

* * *

Dans tous les pays de la Communauté, l'expansion a été rapide en 1960. En Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie et au Luxembourg le taux réel d'accroissement du produit national par rapport à celui de l'année précédente s'est situé entre 7 % et 8 %; en France, il est évalué à 6 %; en Belgique, il semble avoir atteint près de 5 %, chiffre très supérieur à ceux des dernières années. Pour l'ensemble de la Communauté, l'accroissement réel peut être estimé à environ 7 %.

Malgré des tensions qui sont apparues dans certains secteurs, où les limites de capacité étaient atteintes, la hausse des prix a été limitée : l'augmentation de l'indice des prix du produit national par rapport à l'année précédente ne semble pas avoir dépassé 2 %. Ainsi, dans l'ensemble de la Communauté, le produit national exprimé aux prix courants, peut être estimé, en 1960, à 178 milliards d'unités de compte, contre 163 milliards en 1959.

L'expansion de 1960 provient principalement de la demande intérieure des six pays, ainsi que des échanges intervenus entre eux. Les exportations de la Communauté vers les pays tiers, qui s'étaient fortement accrues au cours de l'année précédente, se sont depuis le début de 1960 maintenues au niveau très élevé qu'elles avaient alors atteint.

Dans la demande intérieure, c'est le volume croissant des investissements des entreprises qui a été en 1960 le facteur d'expansion le plus important. Le taux d'accroissement des investissements bruts, d'environ 11 %, n'a été en effet dépassé au cours de la dernière décennie qu'une seule fois en 1955. L'explication doit en être trouvée dans l'effort accompli par les entreprises pour rendre leur outillage plus rationnel et plus moderne, en raison de la pénurie de main d'œuvre de diverses régions et de l'utilisation à pleine capacité des installations existantes.

Les investissements ayant augmenté beaucoup plus rapidement que le produit national, leur part dans ce produit a atteint plus de 21 % en 1960, contre 20 % en 1958 et 18 % en moyenne pour la période de 1950 à 1955. A l'échelle de la Communauté, la part consacrée aux investissements dans le produit national apparaît donc comme sensiblement supérieure à celle qui leur est consacrée dans d'autres pays industriels du monde libre, par exemple aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, où elle a été de 16 % à 17 % dans les dernières années. Une différence existe, il est vrai, entre les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie et le Luxembourg, où cette part se situe entre 23 % et 24 %, et la France et la Belgique, où elle est de l'ordre de 17 % à 18 %; il demeure cependant que des investissements aussi élevés sont, dans l'ensemble de la Communauté, un élément positif dans une perspective d'expansion économique appréciée à long terme.

Les données dont il est possible de disposer sur la distribution des investissements tendent à montrer que l'accroissement a porté surtout sur les biens d'équipement du secteur industriel. La construction de logements a cessé d'être un facteur d'expansion; son activité s'est en effet stabilisée au niveau élevé atteint au cours des années précédentes ou a même marqué un léger recul dans certains pays.

* * *

Le montant global des investissements bruts des six pays de la Communauté peut être évalué de façon provisoire, pour 1960, à environ 37 milliards d'unités de compte aux prix courants. Les amortissements pouvant être estimés à 15 milliards, les investissements nets de 1960 auraient donc été d'environ 22 milliards.

Quant aux moyens financiers qui ont permis de faire face à ces investissements nets, les renseignements chiffrés disponibles ne portent que sur la partie représentée par des émissions de titres sur les marchés : les émissions nettes de titres d'État et d'obligations ont représenté en 1960 dans les six pays 3,6 milliards (contre 4,56 milliards l'année précédente) et les émissions d'actions 1,9 milliard (contre 1,41), soit au total 5,5 milliards (contre 5,97). Ces ressources ne couvrent donc qu'un quart environ des investissements nets de l'ensemble de la Communauté; cette proportion est très variable d'un pays à l'autre, par exemple, entre l'Allemagne, où l'émission de titres n'a atteint qu'un sixième de l'investissement net en 1960, et l'Italie où elle en a représenté près de la moitié.

Les trois-quarts des investissements nets, pour lesquels des éléments statistiques comparables ne sont pas disponibles, correspondent, dans le secteur public, aux opérations des Trésors autres que l'émission de titres et, dans le secteur privé, notamment à l'épargne des particuliers investie directement, à l'autofinancement des entreprises, au montant net des financements effectués par des instituts de crédit à long terme et par des organismes d'investissement et d'épargne. L'augmentation importante des investissements nets en 1960, rapprochée de la diminution des émissions de titres, indique que les autres formes de financement ont marqué en 1960 un accroissement considérable, qui dépasse 3 milliards pour l'ensemble de la Communauté.

* * *

Les ressources que les entreprises ont pu trouver sur les marchés par émission d'actions ont été, en 1960, plus abondantes que dans l'année précédente en Belgique et aux Pays-Bas et surtout en Allemagne et en Italie; elles ont à l'inverse diminué en France.

En ce qui concerne les obligations, aux Pays-Bas, en face d'offres sensiblement constantes, le taux à l'émission pour le souscripteur, voisin de 4 1/2 % jusqu'en juillet, a légèrement baissé ensuite. En Italie, dès le début de l'année, en France quelques mois plus tard, ce taux, après une baisse continue, a semblé avoir atteint un palier au niveau de 5,70 %. Les émissions sont cependant demeurées abondantes tant en France,

où la totalité des disponibilités a été réservée aux emprunteurs exerçant une activité économique, qu'en Italie, où une plus large part du marché a été réservée aux entreprises privées.

En Belgique, où les émissions émanent presque exclusivement de l'État et d'organismes de droit public, le taux s'est élevé de 5,25 % à 5,75 %. En Allemagne, les émissions de titres autres que les obligations hypothécaires ou communales ont été suspendues pendant plusieurs mois; lorsqu'elles ont repris en septembre, leur taux ressortait à 7 % contre 5,20 % à la mi-1959, il est descendu progressivement aux environs de 6 % au début de 1961.

Les taux offerts aux souscripteurs sur les marchés des six pays se sont ainsi nettement rapprochés les uns des autres pendant l'année 1960, à l'exception des Pays-Bas; mais les coûts réels pour les emprunteurs sont restés assez éloignés d'un pays à l'autre, en raison des différences des régimes fiscaux et des conditions d'émission.

C R É D I T S

L'activité de la Banque, en matière de prêts, s'est placée dans le cadre que le rapport de l'exercice 1959 a décrit : la Banque ne peut accueillir que des projets conformes à l'article 130 du Traité de Rome, c'est-à-dire, en bref, ceux ou bien qui présentent un intérêt commun, ou bien qui ont trait à des conversions du fait du marché commun ou bien, et principalement, ceux qui contribuent au développement des régions en retard ou en difficulté.

Le Conseil d'Administration a approuvé, au cours de l'année 1960, cinq prêts pour un montant total de 41,3 millions d'unités de compte. Ces prêts se répartissent comme suit : trois prêts pour un montant de 29,4 millions en Italie, un prêt de 9,5 millions en France et un prêt de 2,4 millions en Allemagne. A l'égard de quatre d'entre eux, la Banque intervient ainsi dans des domaines nouveaux : industrie mécanique, sidérurgie, mise en valeur agricole, moyennes industries de transformation; le cinquième relève du secteur de l'énergie.

Le coût total de ces projets est estimé à 406 millions d'unités de compte. La fraction de ce montant couverte par les 41,3 millions de prêts de la Banque a donc été cette année en moyenne d'environ 10 %. Lorsque leur construction sera achevée, les projets industriels doivent assurer 6.500 emplois permanents nouveaux.

Les projets retenus concernent :

- la construction près de Naples, par la Société « Alfa Romeo S.p.A. », d'une usine de fabrication de moteurs Diesel, dans le cadre d'un accord plus général de coopération intervenu entre cette société et une entreprise d'un autre pays du marché commun; prêt de la Banque : 5 millions d'unités de compte;
- la construction à Berlin-Ouest, par la « Berliner Kraft- und Licht (BEWAG) - Aktiengesellschaft », d'une centrale thermique de 100 MW; prêt de la Banque : 2,4 millions d'unités de compte;
- la construction, près du port de Tarente (Italie du Sud), par la Société « Ilva-Alti Forni e Acciaierie d'Italia S.p.A. », du groupe Finsider, d'une usine sidérurgique à cycle intégral, d'une production annuelle de 2 millions de tonnes d'acier, au financement de laquelle la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier participe également; prêt de la Banque : 24 millions d'unités de compte;
- la réalisation, par la « Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc », d'ouvrages nécessaires à la mise en valeur par irrigation de territoires situés dans trois départements du Midi de la France, le Gard, l'Hérault et l'Aude; prêt de la Banque : 9,5 millions d'unités de compte;
- la construction, dans l'Italie méridionale, d'un établissement de confection de vêtements; prêt de la Banque : 0,4 million d'unités de compte.

Les trois prêts relatifs aux entreprises italiennes sont accordés, comme le précédents, à la Cassa per il Mezzogiorno, à la charge pour elle

d'en prêter les montants respectifs aux destinataires directement ou par l'intermédiaire de l'ISVEIMER, Institut de droit public pour le crédit à l'industrie dans l'Italie du Sud.

* * *

Depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 1960, la Banque a approuvé douze prêts se montant ensemble à 93,5 millions d'unités de compte, soit en moyenne 7,8 millions par prêt. Les investissements auxquels la Banque a ainsi apporté son concours s'élèvent au total à environ 689 millions d'unités de compte; la part de la Banque dans leur financement a été en moyenne d'environ 14 % et varie entre 8 % et 57 %, suivant la nature et l'importance des projets.

Les prêts ont été attribués pour des projets situés dans les pays suivants : Italie : 61,4 millions d'unités de compte (66 %); France : 25,7 millions (27 %); Luxembourg : 4,0 millions (4 %); Allemagne : 2,4 millions (3 %). Ils concernent, pour 93 % de leur volume, des régions moins développées de la Communauté.

Ils se répartissent ainsi par secteur économique (ordre d'importance) :

<i>Secteur</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Prêts de la BEI (millions d'u.c.)</i>	<i>Part de chaque secteur par rapport à à l'ensemble</i>
Energie	5	37,5	40 %
Sidérurgie	1	24,0	26 %
Industries chimiques	3	17,1	18 %
Agriculture	1	9,5	10 %
Industries de transformation	2	5,4	6 %
Total	12	93,5	100 %

Le montant total déboursé par la Banque sur ces prêts s'élevait à la fin de décembre 1960 à 33,3 millions d'unités de compte et à la fin de février 1961 à 38,1 millions d'unités de compte.

* * *

Également dans le domaine des crédits et en marge des opérations qui sont décrites ci-dessus, la Banque a jugé utile d'engager diverses études, de caractère plus général. La plupart de celles qu'elle a entreprises ou suscitées, se placent dans l'optique du développement régional. Elles ont trait notamment aux possibilités de transformation de régions à vocation agricole, aux difficultés et aux conséquences, d'ordre économique et social, de ces transformations. Elles ont, d'autre part, abordé certains aspects des questions que pose le financement d'entreprises moyennes par un organisme international comme la Banque.

La Banque a pris part, en outre, aux travaux de la reconversion industrielle organisés par la C. E. C. A.; et, parallèlement aux travaux de la Commission de la Communauté Économique Européenne, elle a étudié dans quelles conditions elle pourrait intervenir dans des projets d'infrastructure de transports. Ces diverses études, nécessairement de longue haleine, seront en mesure de porter, pour l'orientation de l'activité de la Banque, des résultats pratiques dans l'avenir.

R E S S O U R C E S

Sur le capital souscrit par les États membres de 1.000.000.000 d'unités de compte, la part dont les Statuts avaient prévu le versement — soit 25 % — se trouve, après l'appel de la cinquième et dernière tranche, le 30 juin 1960, être intégralement versée. Les versements des États membres sont ainsi répartis (en unités de compte) :

<i>Pays</i>	<i>Or ou US dollars</i>	<i>Monnaies nationales</i>	<i>Total</i>
Allemagne	18.750.000	56.250.000	75.000.000
France	18.750.000	56.250.000	75.000.000
Italie	15.000.000	45.000.000	60.000.000
Belgique	5.406.250	16.218.750	21.625.000
Pays-Bas	4.468.750	13.406.250	17.875.000
Luxembourg	125.000	375.000	500.000
Total	62.500.000	187.500.000	250.000.000

Le développement des prêts conclus et des engagements de la Banque rapproche le jour où elle devra obtenir les ressources nécessaires des marchés financiers.

Dans cette perspective, afin que ses opérations soient soumises à un régime fiscal comparable à celui dont bénéficient les institutions analogues, la Banque s'est préoccupée des mesures à prendre à cet effet dans chaque État membre. Elle a pu bénéficier dans ce domaine de l'appui efficace de la Commission de la Communauté Économique Européenne.

II

Le bilan et le compte de profits et pertes sont joints au présent rapport.

Leurs principaux postes sont analysés ci-après.

BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 1960 s'élève à u.c. 291.625.145,54.
Au 31 décembre 1959, il s'élevait à u.c. 287.467.751,08.

ACTIF

Caisse et Banques, avoirs en or et portefeuille.

A la date du 31 décembre 1960 les avoirs à vue et à terme se répartissent de la manière suivante :

1. Caisse et banques : u.c. 133.711.018,48

Cette rubrique se compose à raison de u.c. 3.314,70 d'avoirs en caisse et de u.c. 133.707.703,78 d'avoirs en banque.

Au 31 décembre 1959 ces mêmes avoirs représentaient u.c. 106.519.180,68.

2. Avoirs en or : u.c. 8.506.128,06

Ils sont constitués à raison de u.c. 7.380.852,09 par du métal et des dépôts à vue et de u.c. 1.125.275,97 par des dépôts à très court terme.

Au 31 décembre de l'année dernière ils s'élevaient à u.c. 8.486.513,88.

3. Portefeuille : u.c. 87.875.764,69

Le portefeuille est constitué à raison de u.c. 64.765.688,97 par des Bons du Trésor ou effets émis par des organismes publics et, pour le solde, soit u.c. 23.110.075,72, par d'autres titres du marché monétaire.

Au bilan du 31 décembre 1959, cette rubrique se montait à u.c. 87.461.925,16.

Le total de ces trois postes, soit u.c. 230.092.911,23 se répartit suivant les monnaies de la manière suivante :

Francs belges	676.401.303,—	soit u.c.	13.528.026,06
Deutsche Mark	223.294.926,32	soit u.c.	53.165.458,67
Nouveaux francs français	246.087.548,06	soit u.c.	49.844.957,92
Lires italiennes	25.548.416.872,—	soit u.c.	40.877.466,99
Francs luxembourgeois	19.383.845,—	soit u.c.	387.676,90
Florins	38.997.823,84	soit u.c.	10.262.585,18
Dollars U.S.	53.520.611,45	soit u.c.	53.520.611,45
Or	—	u.c.	8.506.128,06

La répartition selon les échéances est la suivante :

A vue	u.c.	14.913.502,98
A 3 mois au plus	u.c.	64.995.792,52
A plus de 3 mois et à 6 mois au plus	u.c.	68.128.091,91
A plus de 6 mois et à 12 mois au plus	u.c.	79.624.571,44
A plus de 12 mois	u.c.	2.430.952,38

Prêts en cours

Le montant de u.c. 59.584.928,03 représente le montant global des prêts dont les contrats ont été signés à la date du 31 décembre 1960. Sur ce montant les fonds versés aux emprunteurs s'élèvent à u.c. 33.278.870,03.

Les créances qui résultent pour la Banque de ces versements se répartissent ainsi suivant les monnaies :

Francs belges	140.637.424,—	soit u.c.	2.812.748,48
Deutsche Mark	25.180.718,82	soit u.c.	5.995.409,24
Nouveaux francs français	39.657.162,44	soit u.c.	8.032.546,18
Lires italiennes	3.838.418.819,—	soit u.c.	6.141.470,11
Florins	13.902.112,24	soit u.c.	3.658.450,59
Option de la Banque entre les monnaies des États membres		u.c.	3.038.245,43
Dollars US	3.600.000,—	soit u.c.	3.600.000,—

Les montants restant à verser, soit u.c. 26.306.058,— trouvent leur contrepartie dans le poste figurant au passif sous la rubrique « A verser sur prêts en cours ».

Les postes relatifs aux prêts en cours se comparent ainsi :

	au 31 décembre 1959	au 31 décembre 1960
Prêts versés	3.690.000,—	33.278.870,03
Prêts à verser	30.437.484,78	26.306.058,—
Total des prêts	34.127.484,78	59.584.928,03

Installations et matériel

Les installations et le matériel, complètement amortis, ne figurent dans cette rubrique que « pour mémoire ».

Intérêts et Commissions à recevoir

Sous cette rubrique, figurent les intérêts et commissions courus mais pas encore encaissables à la date du 31 décembre 1960, qui s'élèvent à u.c. 1.925.884,59.

PASSIF

Capital

Le capital souscrit s'élève à u.c. 1.000.000.000,— dont u.c. 750.000.000,— de capital de garantie et u.c. 250.000.000,— de capital versé.

Réserve statutaire

La réserve statutaire, qui s'élevait au début de l'exercice à u.c. 1.533.856,58, a été portée à u.c. 4.528.407,27 par l'attribution à cette réserve du solde du compte de profits et pertes.

Provisions pour risques sur prêts et garanties

Cette provision est destinée à couvrir les risques que la Banque pourrait courir dans le recouvrement de ses créances sur les prêts ou par la mise en jeu de garanties qu'elle aurait accordées à des emprunts contractés par des tiers. Elle s'élève à u.c. 2.000.000,—.

Provision pour péréquation d'intérêts d'emprunts et pour charges d'émission

Cette provision, qui s'élevait à u.c. 3.100.000,— à la fin de l'exercice précédent, a été portée à u.c. 5.500.000,—.

Provision pour risques monétaires non couverts par l'art. 7 des Statuts

Cette provision s'élève au 31 décembre 1960 à u.c. 2.000.000,— contre u.c. 1.000.000,— à la fin de l'exercice précédent.

A verser sur prêts en cours

Le montant de u.c. 26.306.058,— inscrit à cette rubrique représente les engagements de versement restant à exécuter par la Banque au profit de ses emprunteurs en vertu des contrats de prêt signés à la date du 31 décembre 1960.

Intérêts perçus d'avance

Sous cette rubrique figurent les intérêts encaissés qui se rapportent à une période postérieure au 31 décembre 1960; ils s'élèvent à u.c. 873.164,43.

Divers

Le montant de u.c. 417.515,84 inscrit à cette rubrique comprend diverses dépenses et charges encourues mais non encore réglées, ainsi que le montant réservé pour le régime de prévoyance du personnel, actuellement en élaboration.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

D É B I T

Dépenses administratives

Les dépenses administratives se sont élevées à u.c. 980.235,40 contre u.c. 974.540,79 pour l'exercice précédent.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses relatives au personnel	u.c. 683.399,34
Frais généraux	u.c. 296.836,06

Amortissements sur installations et matériel

Les dépenses d'installations et matériel effectuées au cours de l'exercice et amorties dans leur totalité, se sont élevées à u.c. 39.819,96 contre u.c. 49.465,28 pour l'exercice précédent.

C R É D I T

Intérêts et commissions sur prêts

Ce poste s'élève à u.c. 1.206.962,23 contre u.c. 80.775,82 pour l'exercice précédent. En effet ce n'est qu'au cours de l'exercice 1960 que des versements substantiels ont été effectués sur les prêts accordés.

Intérêts sur placements

Le montant des intérêts provenant des placements des disponibilités est de u.c. 8.206.615,93 contre 5.206.491,08 pour l'exercice précédent. L'augmentation reflète l'accroissement des disponibilités consécutif au versement des dernières tranches du capital.

III

A la fin du mois de février 1961 l'effectif du personnel s'élevait à 88 personnes. La période d'organisation de la Banque étant achevée, il paraît utile d'indiquer, à titre d'information, comment le personnel se répartit par nationalité. Les 33 membres du personnel de direction et d'administration comprennent : 10 Allemands, 8 Français, 7 Italiens, 4 Belges, 3 Hollandais et 1 Luxembourgeois. Les 55 membres du personnel d'exécution et de service comprennent : 6 Allemands, 7 Français, 10 Italiens, 25 Belges, 3 Hollandais et 4 Luxembourgeois.

* * *

Le 25 novembre 1960, le Conseil des Gouverneurs a nommé M. Pierre MILLET Administrateur-suppléant, sur la désignation de la Commission de la C. E. E., en remplacement de M. Louis DUQUESNE DE LA VINELLE, démissionnaire. Nous remercions M. DUQUESNE DE LA VINELLE de sa précieuse et compétente collaboration.

Bruxelles, le 24 mars 1961.

Le Président
du Conseil d'administration,

PARIDE FORMENTINI

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORT DE MM. PRICE WATERHOUSE & Co.

60, rue Ravenstein
Bruxelles

Monsieur le Président,
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
BRUXELLES

A notre avis, les états financiers ci-joints constituent une présentation fidèle et raisonnable de la situation financière de la Banque Européenne d'Investissement au 31 décembre 1960 et des résultats de ses opérations de l'exercice, selon les principes comptables généralement admis appliqués sur une base conforme à celle de l'exercice précédent. Notre examen de ces états financiers a été effectué selon les normes de révision généralement admises, et a donc comporté tels sondages de la comptabilité et telles autres opérations de contrôle que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

Le 27 mars 1961.

PRICE WATERHOUSE & CO.

BILAN AU 31

(en unités de compte de 0,88867088

Les taux de conversion utilisés pour l'établissement
1 unité de compte = 50 FB = 4,20 DM = 4,93706 NFF

A C T I F

CAISSE ET BANQUES		
Monnaies des pays membres		
à vue ou à un an au plus	106.114.364,01	
Autres monnaies		
à vue ou à un an au plus	27.596.654,47	133.711.018,48
AVOIRS EN OR		8.506.128,06
PORTEFEUILLE		
Monnaies des pays membres		
à un an au plus	59.570.855,33	
à plus d'un an	2.380.952,38	
		61.951.807,71
Autres monnaies		
à un an au plus	25.873.956,98	
à plus d'un an	50.000,00	
		25.923.956,98
		87.875.764,69
PRÊTS EN COURS		
dont :		
versé :		
en monnaies des pays membres	29.678.870,03	
en autres monnaies	3.600.000,00	
		33.278.870,03
à verser	26.306.058,00	
		59.584.928,03
INSTALLATIONS ET MATÉRIEL		1,00
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS A RECEVOIR.		1.925.884,59
DIVERS		21.420,69
Total : u.c.		291.625.145,54

D É C E M B R E 1 9 6 0

gramme d'or fin — Article 4 des Statuts)

des comptes de la Banque sont les suivants :

= 625 Lit. = 50 Flux = 3,80 florins = 1 US \$

P A S S I F

CAPITAL SOUSCRIT	1.000.000.000,00	
dont versé conformément à l'art. 5 § 1 des Statuts		250.000.000,00
RÉSERVE STATUTAIRE		4.528.407,27
PROVISION POUR RISQUES SUR PRÊTS ET GARANTIES		2.000.000,00
PROVISION POUR PÉRÉQUATION D'INTÉRÊTS D'EMPRUNTS ET POUR CHARGES D'ÉMISSION.		5.500.000,00
PROVISION POUR RISQUES MONÉTAIRES NON COUVERTS PAR L'ART. 7 DES STATUTS		2.000.000,00
A VERSER SUR PRÊTS EN COURS		26.306.058,00
INTÉRÊTS PERÇUS D'AVANCE		873.164,43
DIVERS		417.515,84
		<hr/>
	<i>Total : u.c.</i>	291.625.145,54
		<hr/>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR

(en unités de compte de 0,88867088

D É B I T

DÉPENSES ADMINISTRATIVES	980.235,40
FRAIS FINANCIERS	166,16
AMORTISSEMENTS SUR INSTALLATIONS ET MATÉRIEL	39.819,96
PROVISION POUR RISQUES SUR PRÊTS ET GARANTIES	2.000.000,00
PROVISION POUR PÉRÉQUATION D'INTÉRÊTS D'EMPRUNTS ET POUR CHARGES D'ÉMISSION	2.400.000,00
PROVISION POUR RISQUES MONÉTAIRES NON COUVERTS PAR L'ART. 7 DES STATUTS	1.000.000,00
SOLDE AFFECTÉ A LA RÉSERVE STATUTAIRE	2.994.550,69
<i>Total : u.c.</i>	<u>9.414.772,21</u>

L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1960

gramme d'or fin — Article 4 des Statuts)

	CRÉDIT
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR PRÊTS	1.206.962,23
INTÉRÊTS SUR PLACEMENTS	8.206.615,93
DIFFÉRENCES DE CHANGE	1.194,05
	<hr/>
<i>Total : u.c.</i>	9.414.772,21
	<hr/>

DÉCLARATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité constitué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque Européenne d'Investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

Vu le rapport annuel 1960 ainsi que le bilan de la Banque au 31 décembre 1960 et le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration en sa séance du 24 mars 1961,

Vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur.

Certifie par la présente :

que les opérations de la Banque pendant l'exercice 1960 ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur,

que le bilan et le compte de profits et pertes sont conformes aux écritures comptables, et qu'ils reflètent exactement, à l'actif comme au passif, la situation de la Banque.

Bruxelles, le 28 mars 1961

Le Comité de Vérification

K. BERNARD

A. M. DE JONG

R. BRESSON

